

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	13
• présents	13
• votants	13
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

05 octobre 2026

Date d'affichage :

06 octobre 2026

Objet

Désignation représentant
titulaire et suppléant
CLECT Commission
Locale d'Évaluation des
Charges Transférées)

De la commune BARBAZAN

Séance du 15 octobre 2026 à 18 heures 00

REÇU

le 20 OCT. 2026

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADREE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maéva, BOLEA Maryse, LABASSA-BEDEL Sylvie, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine,
Ms DULAC Pierre-Jean, MADET Michel, MAURETTE Bernard, PREY Stéphane, SALES André, SUSANNE Denis

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33, relatif à la désignation par le conseil municipal de ses membres ou délégués appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales relatif aux modalités de scrutin applicables aux nominations et désignations ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les dispositions relatives à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de la CLECT de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises ;

Considérant qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune de BARBAZAN au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 - Désignation du membre titulaire

Désigne Mme BOLEA Maryse en qualité de membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Article 2 - Désignation du membre suppléant

Désigne Mme WINTERSTEIN Martine en qualité de membre suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Article 3 - Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission à la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 16 octobre 2026

Le Maire

